

Traduction française — Message n°38 (SHAMA)

Commandants de l'Armée, des Gardiens de la révolution, du Bassidj et des Forces de l'ordre

Au cœur de la révolution nationale d'Iran, alors que le peuple protestataire sur le terrain attend votre solidarité, et à l'anniversaire de la rencontre de 58 commandants des Gardiens de la révolution avec le dirigeant déchu—qui, d'une seule voix, ont rapporté l'avis de leurs forces selon lequel : « ils considèrent les protestations du peuple comme légitimes et justifiées, sympathisent avec la nation et s'abstiennent d'affronter les manifestants »—et simultanément avec l'attaque des États-Unis contre le Venezuela, l'arrestation du président et de son épouse et leur transfert à New York, nous communiquons les points suivants :

1) Conformément à plusieurs positions déjà annoncées—dont la dernière a été communiquée dans le message n°37 du Conseil révolutionnaire national d'Iran—nous avons demandé aux forces armées nationales de rejoindre le peuple et avons demandé au dirigeant déchu de remettre, par une méthode « pacifique », le pouvoir usurpé à ses véritables propriétaires, à savoir la nation.

2) En réponse à cela, le dirigeant déchu, en distinguant les protestataires entre « bazaaris pieux et personnes non pieuses » sous l'étiquette d'« émeutiers », a entrepris de « polariser » les protestataires et a également « menacé » les non-bazaaris non pieux ; et malgré la reconnaissance des protestations des bazaaris, il a imputé la responsabilité de la crise aux ennemis.

3) L'insistance d'Ali Khamenei à nier les droits de la nation—rappelant la position du colonel Kadhafi, qui, alors que la capitale tombait, avait déclaré qu'il punirait le peuple « quartier par quartier, ruelle par ruelle, maison par maison », mais fut contraint de se réfugier dans un « tuyau d'égout »—cette insistance du dirigeant déchu provient de sa croyance erronée selon laquelle les forces armées sacrifieront « leur honneur et leur vie » pour ce dirigeant traître, au prix de la « trahison » de la nation et de la transformation de l'Iran en « Syrie, Libye ou Venezuela » !

4) À partir de cet instant, la « pleine responsabilité » de tout événement négatif dans le pays « incombe directement aux commandants des forces armées nationales » qui, par « lâcheté », ne brisent pas cette croyance erronée du dirigeant déchu en rejoignant officiellement et publiquement le peuple, et qui ne prêtent pas attention aux « dangers » qui, de ce fait, menacent l'Iran bien-aimé.

5) Que répondra une armée qui, selon l'article 144 de la Constitution, doit être idéologique et populaire, face à son « silence mortel » devant les menaces contre le peuple et l'« effondrement » du pays ?! Et ne sait-elle pas quel « sort » l'attend ?!

6) Les Gardiens ne savent-ils pas que les États-Unis ont déjà placé, de manière définitive, les Gardiens sur la liste des « organisations terroristes » et que le président américain n'a besoin d'« aucune autorisation » pour les attaquer ?! Et si les Gardiens, censés selon l'article 150 de la Constitution protéger les acquis de la révolution, provoquent l'« effondrement » du pays en soutenant un dirigeant déchu, traître et illégitime, quelle réponse auront-ils ?! Et ne savent-ils pas alors ce qui leur arrivera ?!

7) Le Bassidj n'est-il pas constitué des « enfants purs » de ce même peuple ?! Jusqu'à quand joueront-ils le rôle d'instrument de répression contre leur propre peuple ?! Ne savent-ils pas que

s'en prendre à un peuple qui s'est levé pour la « justice », en plus d'être identifiés et poursuivis après la victoire du soulèvement national, comment pourront-ils effacer cette « honte éternelle » de leur front ?!

8) Les forces de l'ordre savent mieux que quiconque qu'elles ne peuvent pas « vaincre » ce peuple et que dans ce soulèvement national la « victoire sera certaine ». Le moment n'est-il pas venu de rejoindre officiellement et publiquement le peuple ?!

9) Les forces armées savent-elles que, selon l'article 9 de la Constitution, tous les membres de la nation—y compris eux-mêmes—sont tenus de préserver leur liberté, et qu'aucune autorité n'a le droit, au nom de la préservation de l'indépendance et de l'intégrité territoriale, de supprimer les libertés légitimes, même par des lois et règlements ; et que, selon l'article 156 du Code pénal, le peuple a le droit, en situation de défense de la vie, de l'honneur, de la chasteté, des biens ou de la liberté corporelle de soi ou d'autrui, face à tout « danger ou agression actuel ou imminent », tout en respectant les étapes de la défense, de commettre tout acte que la loi qualifie d'infraction, sans être puni ?! Et savent-elles que, selon l'article 157 du même code, la défense face au danger ou à l'agression des « forces gouvernementales » est également permise ?! Et savent-elles que la légitime défense est « par nature une action préventive » ?! Et savent-elles que, selon la règle juridique « qui autorise la chose autorise ses moyens », le peuple a le droit d'obtenir des « moyens de défense », y compris des « armes » ?!

10) Si les commandants attendent que leurs subordonnés rejoignent d'abord le peuple, ils doivent savoir que, dans ce cas, ces commandants seront eux-mêmes la première cible de ces subordonnés ; alors qu'une déclaration de ralliement au peuple par les commandants, outre qu'elle écarte ce danger, prépare un transfert « pacifique » du pouvoir à la nation, empêche « l'ingérence étrangère » et l'« effondrement » du pays, et leur vaudra l'honneur d'accompagner le peuple.

11) À titre préventif, afin de préserver la structure des forces armées, d'assurer la préparation à la défense du pays et la protection de la patrie, et de montrer l'orientation future de la politique concernant les forces armées nationales, nous avons maintenu tous les commandants dans leurs fonctions.

12) Maintenant que le traître Khamenei, parmi les deux options de transfert du pouvoir par « compromis ou procès », a choisi la seconde, nous demandons au peuple vaillant d'Iran, à l'anniversaire du début de la révolution de 1357, c'est-à-dire le mercredi 17 Dey, et à la mémoire des martyrs de Dey 1396, de s'emparer des rues dans tout le pays, en rangs unis, par une démonstration grandiose de solidarité nationale, afin que nous puissions lui communiquer les étapes suivantes de la lutte.

13) Comme nous l'avons demandé à M. Trump dans le message n°34 d'éviter toute atteinte à notre soulèvement national, nous réaffirmons cette demande et avertissons : l'Iran n'est pas le Venezuela.

14) Le Conseil révolutionnaire national d'Iran a pris les mesures nécessaires pour prévenir le vide du pouvoir, l'insécurité, le chaos et les représailles ; et il est évident que l'approbation et le soutien du peuple garantiront non seulement la réussite des responsabilités de ce Conseil, mais aussi le succès du « gouvernement provisoire » placé sous son autorité.